

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 16 Prairial, an V.

( Dimanche 4 Juin 1797 ).

*Continuation de la levée des recrues dans la Hongrie. — Rétablissement de la tranquillité à Louvain et à Malines. — Entrée d'un corps de troupes françaises à Venise, et établissement d'une municipalité dans cette ville. — Lettre du citoyen Barthelemy au directoire exécutif, en lui annonçant son acceptation. — Reflexions sur la prochaine ouverture du congrès. — Vive discussion sur les colonies.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 13 mai.*

Le ban & l'arrière-ban se continuent avec beaucoup d'ardeur dans toute la Hongrie, & les arsenaux préparent ici tout ce qui est nécessaire pour armer le monde très-considérable qu'il produira : mais comme il n'est pas à supposer que cette masse d'hommes soit aujourd'hui nécessaire contre les Français, on présume qu'on en tiendra seulement une portion en état de marcher, au cas que l'empereur fût attaqué par un autre ennemi.

Avant-hier on a vu partir d'ici quatre carrosses attelés chacun de quatre chevaux, prenant les routes du Spielberg en Moravie, & vers le Kufstein, dans le Tyrol, pour y conduire des personnages, auxquels, par ménagement pour leurs familles, on a fait le procès en secret. On prétend qu'ils sont venus de l'armée d'Italie.

## SUISSE.

*De Bâle, le 29 mai.*

Hier au soir un courrier extraordinaire est arrivé chez M. Barthélemy, pour lui annoncer sa nomination au directoire exécutif. Il a accepté cette place quoiqu'avec une répugnance de modestie. En applaudissant à ce choix, on n'a pu se résoudre ici, sans des regrets aussi vifs que sincères, à perdre un ambassadeur qui a mérité l'estime de toute l'Europe & l'affection particulière de la nation helvétique. Puisse-t-il être remplacé par un homme qui réunisse au même degré la probité, les lumières, la modération & l'esprit conciliateur. Le secrétaire d'ambassade, M. Bacher, reste provisoirement chargé des affaires. Un motif de consolation pour les suisses, c'est de considérer qu'il est appelé à un poste éminent où il contribuera à entretenir la meilleure intelligence entre les deux républiques.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 12 prairial.*

Le calme & la tranquillité sont rétablis actuellement à Louvain & à Malines. Dans cette dernière ville, le cardinal-archevêque a employé toute l'influence qui lui reste

encore sur les esprits pour les ramener : ses soins & ceux de plusieurs autres vertueux pasteurs ont eu le succès qu'ils s'en promettoient. On compte beaucoup ici sur les mesures que le corps législatif adoptera touchant les nombreuses réclamations qui lui ont été adressées par le clergé de nos départemens. Des moyens de douceur peuvent seuls opérer sur des cœurs ulcérés par le despotisme & la persécution. A Liège sur-tout, les prêtres sont traités avec la dernière inhumanité ; on les condamne à des détentions d'une ou plusieurs années, à des amendes considérables, & on les laisse gémir dans des prisons infectes.

## FRANCE.

*De Paris, le 15 prairial.*

Le citoyen Gaudin, nommé par le corps législatif à la place de commissaire de la trésorerie, a refusé.

Il paroît certain que le directoire a pris un arrêté pour rappeler Southonax. On ne nomme pas encore les agens qu'il destine à le remplacer.

On écrit de Venise qu'un corps de troupes françaises est entré dans cette ville le 27 floréal, au moyen des barques que leur avoit envoyées le gouvernement. On remarque que c'est la première armée qui y soit entrée depuis Pepin, qui ne fit avancer la sienne que jusqu'au pont du Rialto, qui alors étoit à l'extrémité de Venise. Enfin cette vieille aristocratie, qui avoit résisté à tant d'orages, n'a pu résister au débordement démocratique qui menace de bouleverser successivement tous les états de l'Europe. La voilà municipalisée, en attendant qu'elle passe à un état politique dont il est difficile de prédire la forme.

*Au directoire exécutif.*

Bâle, le 10 prairial, an 5.

Citoyens directeurs, le courrier extraordinaire, porteur de la lettre dont vous m'avez honoré le 7, est arrivé ici ce matin, au point du jour.

J'obéis à l'acte du corps législatif qui m'appelle parmi vous. Je ne dois, sans doute, qu'à l'extrême indulgence des représentans de la nation cet éclatant témoignage de leur confiance. Absent de ma patrie depuis trente ans, peu instruit de son administration intérieure, combien je suis effrayé de la tâche qui m'est imposée ! Mais je ne crois pas que, dans une semblable circonstance, un bon citoyen soit libre

de se refuser à l'honorable marque de bienveillance dont je suis l'objet.

Quelques arrangemens nécessaires & quelques soins qu'exige ma santé, souvent altérée, ne me permettront de partir que dans quatre ou cinq jours. Je me mettrai alors en route, citoyens directeurs, pour aller m'associer aux importantes fonctions que la constitution vous attribue.

Salut & respect,

Signé, BARTHELEMI.

SUR LE CONGRÈS.

Le congrès qui va s'ouvrir pour pacifier l'Europe réveille les espérances de tous les amis de l'humanité; depuis sept années on a tant versé de sang, tant pillé de villes, tant ravagé de champs, que la paix est devenue le besoin & le cri de tous les peuples. Mais l'insensible ambition, l'ardente cupidité, l'inflexible orgueil l'emportent trop souvent sur ce cri touchant & répété; & presque tous les gouvernemens, sacrifiant l'intérêt public à leurs intérêts particuliers, ferment l'oreille aux plaintes de leurs sujets & n'écoutent que la voix de leurs passions. Presque toutes les puissances vont charger leurs ambassadeurs du soin de régler leurs prétentions, de terminer leurs différends, de concilier leurs divers intérêts, de redresser la balance de l'Europe & de la fixer de manière à nous laisser jouir d'une longue tranquillité. Peussent la sagesse, la bonne foi & l'amour de la justice présider à ces importantes négociations! puissent tous les négociateurs chargés de cette mission, connoître la nature de leurs devoirs, la difficulté de leur entreprise, l'importance de leur travail! puissent-ils sur-tout être bien convaincus qu'il faut décider du bonheur ou du malheur du monde, & que l'Élysée ne soumettent pas la politique aux règles de la justice & de la morale, l'Europe se verra de nouveau inondée de sang, & leur demandera compte un jour de la foule innombrable de victimes qu'une diplomatie tortueuse & machiavélique aura barbaquement dévouées à la mort! L'empereur paroit avoir ouvert les yeux & s'être résigné à céder sincèrement la Belgique: il peut se consoler de ce sacrifice en songeant que la paix le préserve d'une ruine totale, le remet en possession de la Styrie & du Tyrol, peut lui rendre une partie de ses états d'Italie, & lui donne l'honneur de sauver l'Empire Germanique du démembrement dont il étoit menacé. La France, fière de ses triomphes, mais fatiguée de ses victoires & déchirée par les blessures cruelles que lui a faites l'anarchie, veut franchement terminer la guerre. La Belgique, le comté de Nice, Avignon, la Savoie, & les habitans qu'elle a levés, l'indemnisent en partie des énormes dépenses qu'elle a faites pour résister à la coalition de tant d'ennemis conjurés contre elle. Elle veut reprendre ses colonies & faire restituer à la république batave, son alliée, une partie de ses possessions; & si l'Anglais étoit à ce juste désir, tous les vœux des amis de la paix seroient bientôt exaucés. Mais l'orgueil britannique cédera-t-il à de si justes prétentions? Tout devoit l'y décider, mais tout donne lieu de craindre qu'il ne s'y refuse avec obstination. Le gouvernement anglais ne veut pas voir que le partage de la Pologne ayant agrandi la Russie, la Prusse & l'Autriche, nos nouvelles acquisitions ne font que remettre en juste équilibre la balance européenne, que ce partage avoit complètement fait pencher à notre désavantage. Il ne voit pas que s'il gardoit Ceylan & que le Cap fût rendu aux Hollandais, mais déclaré port franc, ce résultat pourroit être, aux yeux du peuple

anglais, une assez satisfaisante indemnité des dépenses d'une guerre qu'il n'auroit jamais dû entreprendre. Enfin, il ne voit pas voir qu'en voulant dominer sur toutes les mers & envahir toutes les colonies, il va s'exposer au ressentiment d'un peuple vainqueur, qui va porter contre lui toute son activité, toute sa colère & tous ses héros; qu'il s'attire la jalousie & la haine de toutes les puissances maritimes; & qu'en se livrant aux illusions d'une gloire trompeuse, il risque de se voir écrasé par le désordre de ses finances & par les révolutions qui peuvent en être la suite. Je sais que le gouvernement britannique voit avec désespoir que nous sommes à jamais maîtres de la Belgique, & que cette position nous assure les moyens de soustraire constamment les bataves à son influence. Mais tous ses efforts, tout l'argent qu'il a prodigué à l'empereur, n'a pu nous empêcher de parvenir à ce but; nous est allé, & la sagesse consiste à céder à la nécessité & à ne pas compromettre la tranquillité universelle pour suivre des chimères qu'il est impossible de réaliser. L'Angleterre ne peut nous arracher nos conquêtes, mais elle peut prolonger la guerre, diviser l'Europe & faire beaucoup de mal à l'humanité; c'est ce que je crains: c'est contre ce funeste projet qu'il faut que nos négociateurs ouvrent les yeux des envoyés de toutes les puissances dont les intérêts vont se discuter au congrès. Le roi de Prusse qui, le premier de la coalition, a quitté les armes est en état de combattre; son armée est complète; son trésor n'est point épuisé. C'est le rival naturel de l'Autriche; il devroit jouir de la voir affoiblie. Mais si l'Angleterre flatte ses passions, il peut vouloir profiter de son épuisement & de notre lassitude; il peut désirer de s'agrandir; il peut vouloir assurer une souveraineté à son beau-frère le prince d'Orange; il peut souhaiter d'augmenter la puissance des princes protestans aux dépens des princes catholiques. On assure que le landgrave de Hesse-Cassel veut être électeur. Que devons-nous sur tous ces points appuyer ou empêcher? Si la Prusse soutenoit ses prétentions par des préparatifs militaires; si la Russie se décidoit à la seconde ou à la combattre, n'en résulteroit-il pas un nouvel embarras qui ne tarderoit pas à nous entraîner irrésistiblement dans une autre guerre, selon le désir de nos rivaux? Je n'ai fait qu'indiquer légèrement quelques-unes des questions épineuses qui vont embarrasser la marche de nos négociateurs, & qui peuvent changer promptement le congrès pacificateur en théâtre de discorde, en foyer d'incendie. Rendons grâces à la sagesse de nos législateurs qui ont appelé dans ces circonstances au gouvernement de Barthélemy, dont l'expérience & l'habileté sont si évidemment reconnues & si justement respectées, & formons des vœux pour qu'il prenne dans le directoire, pour la partie diplomatique sur-tout, l'influence qu'il doit avoir. C'est le seul moyen de calmer les passions des puissances ambitieuses, de diriger sagement la conduite de nos amis, de déjouer les intrigues de nos rivaux, d'amener les négociations à un heureux résultat, & de terminer enfin cette guerre longue & cruelle. Nous avons trop long-tems parlé de coups de sabre; nous avons trop long-tems parlé de maîtres aux puissances indépendantes, rompu toutes les négociations, & déporté tous les envoyés qui nous dévoient être. Le tems de la sagesse & de la justice est arrivé: un congrès va, dit-on, s'ouvrir; il ne faut plus, par des démarches précipitées & par un orgueil sans frein, risquer de perdre le fruit de tant de travaux, le prix de tant de sang, l'indemnité de tant de larmes, la paix & la liberté. P. M.

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 14 prairial.

Le conseil approuve la résolution du 23 floréal, relative aux loyers payés d'avance.

Laussat fait une motion d'ordre dans laquelle il appelle l'attention du conseil sur les finances. Il les présente dans l'état le plus déplorable; vous avez dépensé 65 millions dans le mois de germinal, dit-il, cependant la contribution foncière, fixée à 240 millions est trop forte; les autres espèces de recettes ne rendent rien, ou beaucoup moins qu'on ne s'en étoit promis. Il porte ensuite ses regards sur l'état de la trésorerie; il voit avec peine que, depuis le régime constitutionnel, cet établissement n'a pas joui de toute l'indépendance et de toute la considération dont il a besoin. Le pouvoir exécutif, dit-il, a un penchant irrésistible à avilir tout ce qui ne lui est pas soumis. Aussi nous avons vu, depuis dix-huit mois, les divers ministres, tantôt faire des arrêtés en forme de règlement pour la trésorerie, tantôt disposer sans son aveu des fonds qu'elle possédait. Que le corps législatif couvre la trésorerie de sa surveillance & de sa protection, & qu'il la défende pied à pied contre les entreprises de l'autorité exécutive.

Laussat demande en terminant que les objets de finances soient mis de préférence à l'ordre du jour, & que ce qu'il a dit sur la trésorerie soit renvoyé à la commission du conseil chargée de la surveillance de cet établissement, afin d'y avoir tel égard que de raison.

On demande l'impression de cette motion; le conseil la refuse.

Dupont de Nemours trouve que Laussat a beaucoup trop exagéré les embarras. Il calcule les besoins, dit-il, comme si nous étions encore au commencement de l'année; cependant les trois quarts en sont déjà écoulés. A la vérité nous n'avons pas payé tout ce que nous avons promis; il est vrai, comme il est triste, de dire que nous n'avons payé qu'un quart aux rentiers. C'est un moyen de s'acquitter un peu despotique, je le sais; mais nous avons obéi nous-mêmes à un despote inflexible, la nécessité. Quoi qu'il en soit, le soulagement des revenus que nous avons capitalisés n'en existe pas moins.

On a trouvé que la contribution foncière étoit trop forte; on n'a pas fait attention qu'elle remplace des impositions, qui se montoient ensemble à 352 millions! Hé bien, les contributions foncière & mobilière réunies ne se montent pas à 300 millions. Il y a donc un soulagement réel.

Le fardeau est trop lourd, j'en conviens, pour les membres de la société sur lesquels il pèse le plus; mais il ne l'est pas pour la société entière. On ne s'en plaint tant que parce qu'il porte sur ceux qui savent se faire entendre. Tant mieux on les entendra. La surcharge est affreuse pour ceux qui ont quelque chose, parce que les rôles ont été faits par ceux qui ne s'occupent d'aucun autre intérêt; mais que la répartition soit faite également, & personne n'aura plus de raison de se plaindre.

On dit que plusieurs espèces de contributions ne produisent pas la moitié du revenu qu'on s'en étoit promis; on cite les postes pour exemple. Mais avec un décret de trois lignes on peut du jour au lendemain doubler le produit des postes. Nous connoissons tous les abus du contre-seing; supprimons ce privilège, & les postes produiront autant qu'on s'en est promis. Enfin, il existe encore un moyen de mettre

les recettes au niveau des dépenses; c'est de proportionner les dépenses aux recettes. Voyons bien les choses; & quand nous aurons examiné en face les monstres dont on nous fait peur, nous les verrons s'évanouir comme la fumée.

Après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour sur la motion de Laussat, & il accorde la parole à Dedeley-d'Agier, sur la résolution relative à la contribution foncière. Il propose de la rejeter, attendu qu'on a suivi pour la répartition les bases adoptées par l'assemblée constituante; bases qu'il trouve très-fautives.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PIENEGRU.

Séance du 15 prairial.

Un membre obtient la parole pour une motion d'ordre; il dit que sous le régime décemviral plusieurs comités révolutionnaires exigeoient qu'on donnât aux enfans nouveaux-nés les noms de Marat, de Robespierre. Il s'est trouvé des parens qui ont mieux aimé ne pas déclarer leurs enfans, que de leur voir de pareils prénoms. Il propose au projet de résolution tendant, 1°. à déterminer par quels moyens les parens qui ont négligé de faire constater la naissance de leurs enfans pourront suppléer à l'omission de cette formalité, & 2°. à ce qu'on puisse changer les noms des enfans à qui l'on a donné ceux des scélérats trop fameux dans la révolution.

Savary a la parole: il ne s'oppose pas à la première des propositions faites par le préopinant; les enfans ne doivent pas être victimes de la négligence de leurs parens; mais pour la seconde proposition, elle lui paroît inadmissible; il faudroit donc faire un calendrier des noms qu'il sera permis de changer, d'autant plus que le membre qui a fait cette motion, a parlé vaguement des scélérats....

Oui! c'étoient des scélérats, orie-t-on!

Savary reprend la parole, & dit qu'il saisit cette occasion pour dire une grande vérité au conseil; chaque jour, avec de beaux discours & des motions d'ordre préparées, on vient essayer à la tribune d'armer les passions & de semer l'épouvante; l'on n'a pas craint de dire qu'on ne pouvoit pas défendre Sonthonax sans être son complice. Je prends l'engagement, ajoute l'opinant, toutes les fois qu'on viendra, au moyen de noms qui ont marqué sous un régime, à la vérité proscrit....

Des murmures interrompent Savary; il quitte la tribune où Dumolard lui succède. Ce dernier affirme qu'il n'est dans l'intention de personne d'armer les passions & les haines; mais que le conseil ne souffrira pas qu'on vienne défendre à la tribune les monstres qui ont déshonoré la révolution & se sont couverts de toutes sortes de crimes. Savary, dit-il, a reproché à un brave officier qui s'est montré aux ennemis du dehors, & qui saura se montrer aux ennemis du dedans, d'avoir dit que les complices de Sonthonax pouvoient seul; prendre sa défense! Eh bien, j'interpète après lui que des scélérats seuls peuvent prendre la défense d'un pareil scélérat.

Savary répond qu'il a voulu dire qu'il ne convenoit pas que d'avance un législateur condamnât un homme, & déclarât son complice celui qui oseroit élever la voix en sa faveur: il ajoute que Dumolard n'intimidera personne, & sur-tout pas lui.

Le conseil met fin à ces débats, en ordonnant le renvoi à une commission.

Le bruit s'est répandu ce matin que Merlin (de Thionville) s'étoit battu avec le général Jourdan & avoit été tué : à une heure, Merlin, très-bien portant, est entré dans la salle ; il a aperçu le général Jourdan, a été s'asseoir à côté de lui & l'a embrassé. Nous avons cru voir qu'ils rioient ensemble d'assez bon cœur de leur prétendu combat.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des colonies. Tarbé monte à la tribune au nom de cette commission ; il rappelle d'abord que le conseil lui a renvoyé les différentes propositions faites ces jours derniers sur les colonies, afin qu'elle les examinât & présentât l'ensemble des mesures à prendre pour ramener l'ordre & la paix dans ces contrées.

Le rapporteur s'est élevé ensuite avec violence contre les loix faites sur les colonies depuis cinq ans, & contre ceux qui, dans la dernière discussion, ont demandé un nouvel ajournement. On n'a pas osé défendre Sonthonax, mais on vouloit que le conseil attendît de nouvelles mesures, de nouveaux renseignemens ; & ce sont les mêmes hommes qui, sans débats & séance tenante, ont fait rendre la loi qui autorise le directoire exécutif à envoyer des commissaires dans les colonies. Mais, ajoute le rapporteur, souffrir plus long-tems les crimes de Sonthonax, ne seroit-ce pas s'en rendre complice ? D'ailleurs, les mesures que la commission propose ne doivent pas paroître suspectes ; elles sont puisées dans le rapport de Marec, qui n'a pas eu le courage de poursuivre le crime avec cette chaleur qui caractérise la vertu....

Les murmures qui déjà plusieurs fois s'étoient fait entendre, éclatent ici avec violence ; vingt membres à la fois se pressent autour de la tribune & demandent la parole ; on la cède à Thibaudeau.

Après la discussion solennelle qui a eu lieu dans cette enceinte pendant quatre jours, que demandiez-vous à votre commission ? dit Thibaudeau ; qu'attendiez-vous d'elle ? Vous pensiez qu'elle viendrait vous proposer des mesures sages & propres à ramener dans nos colonies la paix & l'ordre dont elles ont tant besoin.

Voilà ce qu'attendoit le conseil ; aussi n'a-t-il pas dû être peu surpris d'entendre qu'au lieu de remplir son espoir, on se permettoit à cette tribune une censure amère & indécente, non-seulement des opinions prononcées sur cette questions, mais de la conduite des assemblées nationales depuis 5 ans. Je ne sais quel nouveau système on veut suivre ici ! On prétend qu'on ne peut défendre un accusé sans être son complice ! Ces étranges paroles, je les ai entendues ce matin, & on vient de les répéter. Sonthonax a contre lui de terribles préventions ; mais si personne n'ose élever la voix en faveur d'un homme dès qu'il sera accusé, il ne restera donc que de l'envoyer à Pêchafaud ; plus de liberté désormais ! l'ordre judiciaire est sapé dans ses bases ; la constitution est anéantie. Et vous, qui parlez ainsi, vous vous dites les défenseurs de la liberté, de la constitution, de la justice & de l'humanité ! poursuivez le crime ; mais qu'on ne vienne pas ici envelopper dans une accusation générale tous ceux qui ont servi la liberté, & qui s'honorent d'avoir fondé la république.

Oui, nous nous en honorons, s'écrient un grand nombre de membres, en élevant leurs chapeaux.

Thibaudeau ajoute que la commission qui eût dû donner l'exemple de la modération, a outragé non-seulement plusieurs membres du conseil, mais le conseil lui-même au nom duquel elle parloit ; il demande le renvoi du rapport à la commission pour qu'elle en présente un autre.

Tarbé témoigne ses regrets, de ce qu'il a laissé échapper des expressions qui ont justement offensé le conseil ; il les attribue à la précipitation avec laquelle il a fait son travail ; il prie le conseil de l'entendre jusqu'au bout ; il ne contient plus rien qui puisse le choquer : Tarbé ajoute qu'il ne desire rien tant que l'union, & qu'il ne veut que la constitution.

Larivière & Vaublanc blâment Tarbé ; mais ils croient, que satisfait de ses regrets, le conseil ne doit pas ajourner davantage sa décision dans cette importante affaire.

Pastoret pense que le conseil est trop agité pour déliéber sur-le-champ ; il ajoute qu'il se croiroit coupable envers le peuple s'il ne témoignoit la vive indignation dont l'a pénétré l'imprudent rapport de la commission & l'atteinte dont on a menacé la liberté des opinions sans laquelle il n'est point de liberté.

Merlin (de Thionville) dit, qu'on suit un système combiné pour nous ramener à la tyrannie ; mais que la révolution ne rétrogradera pas.

Non, non, crie-t-on de toutes parts.

Merlin accuse ensuite Tarbé d'avoir, en disant que certaines loix étoient atroces, voulu insulter ses collègues à l'assemblée législative qui ont fondé la république malgré lui.

Plusieurs membres veulent parler. Le conseil ferme la discussion & ajourne le tout à demain.

Il procède au scrutin pour la nomination de deux nouveaux candidats pour la place vacante à la comptabilité ; le résultat sera publié demain.

Bourse du 15 prairial.

Amsterdam... 60 $\frac{5}{8}$ , 61 $\frac{5}{8}$ .	Lausanne..... 1 $\frac{1}{2}$ , 4 $\frac{1}{4}$ .
Idem courant. 58 $\frac{5}{8}$ , 59 $\frac{5}{8}$ .	Londres. 25 l., 24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Hamb... 187 $\frac{1}{2}$ , 185 $\frac{1}{2}$ , 185.	Insé. 29 l. 10 s., 28 l. 29 l. 16 s.
Madrid..... 11 l. 13 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$ . 22 l. 10 s., 15 s., 21 l.
Mad. effect..... 131. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	17 s. $\frac{1}{2}$ , 22 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Cadix..... 11 l. 13 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$ ..... 25 l., 24 l. perte.
Cadix effect..... 131. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin..... 102 l. 10 s.
Gènes..... 92 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg..... 50 l. 10 s.
Livourne..... 101, 100.	Piastre..... 5 l. 5 s.
Bâle..... 1 $\frac{1}{4}$ , 4.	Quadruple..... 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon..... $\frac{3}{4}$ perte.	Ducat d'Hol..... 11 l. 6 s.
Marseille..... $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain..... 33 l. 15 s.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ perte.	Guinée..... 25 l. 2 s.

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 325 liv.  
— Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv.  
— Café St-Domingue, 1 l. 17 s., 18. — Sucre d'Hambourg  
2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon  
Marseille, 17 s.  $\frac{1}{2}$ , 18 s. — Chandelle, 13 s.